

Bilan des émissions de gaz à effet de serre de Dassault Systèmes

2011



3DEXPERIENCE

Table des matières

1. Description de la personne morale concernée	3
2. Année de reporting de l'exercice et année de référence	4
3. Les émissions directes de GES, évalués séparément par poste et pour chaque GES en tCO2e	4
4. Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2	4
5. Autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer.....	4
6. Eléments d'appréciation sur les incertitudes	6
7. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES.....	6
8. Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale	6
9. Synthèse des actions envisagées pour réduire nos émissions.....	7

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Dassault Systèmes SA

Code NAF : 5829C

Code SIREN : 322 306 440 (DSSA)

Numéros de SIRET associés à la personne morale : 322 306 440 00213, 322 306 440 00254, 322 306 440 00155, 322 306 440 00130, 322 306 440 00189, 322 306 440 00270, 322 306 440 00288

Adresse : 10 rue Marcel Dassault, CS 40501 - 78946 Vélizy-Villacoublay Cedex

Nombre de salariés : Dassault Systèmes SA : 1963

Description sommaire de l'activité : Dassault Systèmes, « the 3DEXPERIENCE Company », est le leader mondial des logiciels de création 3D, de maquettes numériques en 3D et de solutions de gestion du cycle de vie des produits (PLM — Product Lifecycle Management). Dassault Systèmes fait partie des dix premiers éditeurs de logiciels au monde. Dassault Systèmes crée pour les entreprises et les particuliers les univers virtuels nécessaires au développement d'innovations durables. De ce fait, les activités de Dassault Systèmes sont uniquement des activités tertiaires : Dassault Systèmes ne possède pas d'usines et ses produits sont de nature immatérielle.

Mode de consolidation : contrôle financier

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenue :



Description du périmètre opérationnel retenu :

Conformément à la réglementation, Dassault Systèmes intègre les catégories d'émissions directes et indirectes :

- Emissions des sources fixes de combustion
- Emissions des sources mobiles à moteur thermique
- Emissions fugitives : fuites de fluides frigorigènes
- Consommation d'électricité

Au regard de ses activités, Dassault Systèmes n'est pas concerné par les émissions directes des procédés hors énergie et des émissions issues de la biomasse. Dassault Systèmes ne consomme pas de vapeur, chaleur ou de froid sur ses sites en France.

Au regard de ses activités de service, Dassault Systèmes a fait le choix de rapporter volontairement les émissions liées aux voyages d'affaire des employés en avion et en train. En effet, à l'échelle mondiale et au regard de des activités internationales de conception et de vente des logiciels de Dassault Systèmes, les voyages d'affaire représentent environ 60% de son empreinte carbone.

Néanmoins, Dassault Systèmes a choisi volontairement de ne pas rapporter les émissions calculées à partir de facteurs d'émissions en CO2 équivalent basés sur une évaluation monétaire en €. En effet, le seul moyen de mettre en place un plan de réduction carbone sur ces postes d'émissions serait de réduire les dépenses de ses services (qui sont déjà optimisées par les équipes achats), ce qui s'inscrirait dans une logique de décroissance économique. Dassault Systèmes intégrera ces émissions lorsque les méthodologies permettront un calcul basé sur une base de données carbone (CO2e) fournisseur.

2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : Exercice social 2011

Année de référence : Exercice social 2011

Explication : Dassault Systèmes effectue son bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale depuis l'exercice 2009, en utilisant la méthodologie du GHG Protocol, ainsi que les facteurs d'émissions de l'IPCC/IEA.

3. Les émissions directes de GES, évalués séparément par poste et pour chaque GES en tCO2e

4. Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

5. Autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Ces trois éléments sont présentés selon les formats de tableau présentés ci-après.

		Emissions GES (en Tonnes)												
		année de référence (et année du premier bilan) -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-					année du bilan suivant -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-					différence année de référence et année du bilan (TCO2e)		
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	
Emissions directes	1. Emissions directes des sources fixes de combustion : consommation de gaz et de fioul					28								
	2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique : consommation des véhicules de fonction					708								
	3. Emissions directes des procédés hors énergie : non applicable / non utilisé	0	0	0	0	0								
	4. Emissions directes fugitives : fuites de fluides frigorigènes					836								
	5. Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) : non applicable / non utilisé	0	0	0	0	0								
	Sous total					1572								
Emissions indirectes associées à l'énergie	6. Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie					1085								
	7. Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur ou de froid					0								
	Sous total					1085								
Autres émissions indirectes*	8													
	9													
	10													
	11													
	12													
	13. Déplacements professionnels					3353								
	14													
	15													
	16													
	17													
	18													
	19													
	20													
	21													
22														
23														
24														
Sous total						3553								

Facultatif ; CO2 b : CO2 issu de la biomasse ; * Catégorie d'émissions non concernée par la réglementation

6. Éléments d'appréciation sur les incertitudes

L'incertitude du calcul des émissions de gaz à effet de serre a plusieurs origines :

- Les facteurs d'émission utilisés pour le calcul comprennent eux-mêmes une marge d'incertitude, entre 5 % et 30 % pour la plupart d'entre eux. Les facteurs d'émission liés à la combustion des hydrocarbures sont, par exemple, connus avec une bonne précision (5 %), mais pour ceux liés au transport des personnes est de 20%.
- La précision du résultat dépend de la qualité de l'information fournie. Les données permettant l'estimation la plus précise sont celles qui nécessitent le plus de précision. C'est le cas des consommations d'énergie (électricité, gaz naturel, fuel) pour lesquelles des réponses chiffrées obtenues à partir de factures apportent une meilleure précision que des estimations et sont privilégiées.

Dans le cadre du bilan de 3DS, l'incertitude est largement liée au premier point évoqué à savoir sur les facteurs d'émissions eux-même car les données qui servent au calcul des émissions sont majoritairement des données réelles. Les résultats présentés s'accompagnent par conséquent systématiquement d'une marge d'erreur.

7. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

www.3ds.com/environmental-responsibility

Coordonnées de la personne responsable du bilan des émissions de GES :
Responsable du suivi : Valérie FERRET

Fonction : Responsable des affaires publiques et de la responsabilité environnementale

Adresse : 10, rue Marcel Dassault CS 40501 78946 Vélizy-Villacoublay CEDEX

Tél : 01.61.62.00.00

Mail : valerie.ferret@3DS.com

8. Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale

- **Un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?** Oui
- **Si oui avec quelle méthode :** Bilan carbone © (jusqu'à l'exercice 2010) et GHG Protocol (depuis l'exercice 2009)
- **Une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES :** disponible dans le rapport environnemental 2011 de Dassault Systèmes, inclus dans le rapport annuel 2011, chapitre 8, sections 8.2 et 8.3
- **Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou pas un bureau d'étude ?** En interne (internalisé depuis l'exercice 2010)
- **Temps passé :** 40j/H (Collection – consolidation – rapport – plan d'action)

- **Durée de l'étude** : 6 mois
- **Emissions ou suppressions des GES désagrégés par établissement** : 0

9. Synthèse des actions envisagées pour réduire nos émissions

Cette section présente les actions retenues ou envisagées par Dassault Systèmes sur la période 2012-2014 afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à ces activités en France.

Terre Europa est un bâtiment annexe à DS Campus. Le siège social regroupe les 4 bâtiments de DS Campus + le bâtiment de Terre Europa. Ce bâtiment ne répondant pas aux mêmes exigences environnementales que ceux de DS Campus : il n'est pas certifié HQE construction, et a été construit dans les années 1980, quand les réglementations thermiques étaient différentes. Terre EUROPA n'est pas donc considéré dans ce chapitre comme appartenant au siège social, afin d'éviter d'éventuelles confusions et de différencier les différents types de bâtiments.

9.1. Réduction des émissions de GES dues à la consommation d'électricité

Pour la réduction des émissions de GES dues à la consommation d'électricité des sites en France, plusieurs pistes d'actions ont été identifiées.

Les actions de réduction de la consommation d'électricité sont limitées car Dassault Systèmes n'est propriétaire d'aucun site en France : 3DS loue l'ensemble de ses bâtiments et bureaux.

Seul le siège social, représentant l'essentiel de l'activité en France et loué par 3DS, peut faire l'objet de travaux et d'amélioration telles que les conditions figurant dans le bail.

9.1.1. Suivi de la consommation d'électricité mensuelle et trimestrielle

Ce poste représente 41% des émissions de GES de l'activité de Dassault Systèmes en France (Catégories 1+2) et 25% en intégrant les émissions de la catégorie 3.

La mesure et le suivi de la consommation favorisent la réduction de la consommation d'électricité et les économies d'énergie. L'objectif est de mettre en place un suivi de la consommation d'électricité mensuelle ou trimestrielle (jusqu'à maintenant annuelle) sur l'ensemble des sites français où la consommation d'électricité n'est pas incluse dans les charges afin d'acquérir une meilleure connaissance de la consommation d'électricité des sites de Dassault Systèmes :

- Relevé de la consommation d'électricité mensuelle sur le siège social, trimestrielle sur les autres sites ;
- Etablissement d'un historique des consommations (Année N-1)
- Comparaison de l'historique avec l'année N : bilan des consommations

Cette action n'entraîne pas une réduction immédiate de la consommation d'électricité, mais permettra de mettre en œuvre des actions de réduction de la consommation d'électricité et de sensibiliser les collaborateurs.

9.1.2. Optimisation de l'éclairage, du chauffage et de la climatisation des bâtiments du siège social

Action 1 : Installation de LEDs (Siège social)	
Remplacement des ampoules fluo compacts par des LEDs dans les espaces stratégiques des bâtiments	Volume attendu : Gain (kWh) : 84,592 kWh/an Gain (tCO2e) : 5 tCO2e/an
Action 2 : Optimisation du chauffage et de la climatisation des bâtiments (Siège social)	
Changement de la température de défaut des bâtiments	Volume attendu : 1°C = 7% Gain (kWh) : 1,103,444 kWh /an Gain (tCO2e) : 66 tCO2e/an
Action 3 : Amélioration du système de pilotage de la consommation d'électricité (Siège social)	
Management de la consommation d'électricité des bâtiments	Volume attendu : Gain (kWh) : 2,221,000 kWh /an* Gain (tCO2e) : 133 tCO2e/an
*Hypothèse : Economies d'énergie réalisées grâce à cette amélioration sur un bâtiment similaire à celui du siège social	
Action 4 : Sensibilisation des collaborateurs	
Campagne de sensibilisation des collaborateurs : Partie 1	Session de sensibilisation du personnel : présentation des enjeux et des moyens simples pour réduire sa consommation d'électricité au travail
Campagne de sensibilisation des collaborateurs : Partie 2	Analyses et présentation des résultats

9.2. Réduction des émissions de GES dues à la consommation de fioul et de gaz naturel

L'usage du fioul au sein de Dassault Systèmes est exclusivement réservé aux groupes électrogènes de secours.

Le gaz naturel n'est utilisé que sur certains sites de Dassault Systèmes, et notamment sur le Terre Europa.

9.2.1. Suivi de la consommation trimestrielle de la consommation de gaz naturel

Tout comme la consommation d'électricité, la mesure et le suivi trimestriel (jusqu'ici annuel) de la consommation de gaz naturel favorise la mise en place d'un plan de réduction et une politique de changement de comportement des collaborateurs. Se référer au chapitre de l'électricité pour les actions mises en œuvre et le volume attendu : section 9.1.1.

9.2.2. Sensibilisation des collaborateurs

La campagne de sensibilisation des collaborateurs s'effectuera sur le même plan que celui de l'électricité. Se référer au chapitre de l'électricité, section 9.1.2, Action 5.

9.3. Réduction des émissions liées aux véhicules de fonction

► Modernisation du Parc automobile

Dassault Systèmes privilégie depuis quelques années des véhicules plus performants en termes d'émissions de CO2 et continuera de favoriser des véhicules moins émetteurs.

Les gains attendus par la modernisation du parc automobile sont difficiles à estimer au regard de la constante amélioration de la performance environnementale des nouveaux véhicules mis sur le marché.

9.4. Réduction des émissions liées aux déplacements professionnels an avion et en train

Bien que cette catégorie d'émissions est optionnel mais représentant 50% des émissions de Dassault Systèmes en France, Dassault Systèmes a fait le choix de l'inclure aussi bien dans son bilan de GES, que dans sa synthèse des actions à envisager.

9.4.1. Politique voyage

La politique voyage du Groupe, appliquée à Dassault Systèmes SA est restrictive.

► Utilisation des technologies

Les collaborateurs sont invités à utiliser dès que possible les services de visioconférence, téléconférence, et de conférence téléphonique.

► Regroupement des voyages

Dans le cas où les collaborateurs sont amenés à voyager, ils sont invités à regrouper les voyages qu'ils jugent nécessaires en une seule fois, et à rencontrer l'ensemble des personnes durant ce voyage.

- ▶ Pour les voyages durant moins de 3h : les collaborateurs doivent prendre le train.
- ▶ Pour les voyages en avion durant moins de 10h : les collaborateurs voyagent en classe économique.
- ▶ Pour les voyages en première classe : la classe affaire est largement privilégiée par rapport aux premières classes.

Cette politique voyage a pour vocation de diminuer les coûts associés aux voyages d'affaire. Elle permet de limiter et donc d'éviter des voyages considérés comme non nécessaires, et d'amener à ce que les collaborateurs aient un comportement responsable vis-à-vis de leurs déplacements.

L'activité d'édition et de vente de logiciels de Dassault Systèmes croît sur l'ensemble des sites où 3DS est présent, en termes de chiffre d'affaire et de nombre d'employés. De ce fait, il se pourrait que les voyages d'affaire augmentent durant les prochaines années malgré la politique voyage.

A ce jour, il est difficile d'estimer le nombre de voyages évités grâce à la politique voyage, et d'estimer le gain de CO2 associé.

9.4.2. Sensibilisation des collaborateurs

Régulièrement, l'équipe voyage envoie un rappel de la politique voyage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ce rappel inclut les règles générales indiquées ci-dessous, ainsi qu'une copie de la politique voyage.

Enfin, sur le portail de réservation en ligne, la politique voyage est publiée : les voyages ne peuvent être réservés qu'en adéquation avec la politique voyage.